

Emetteur	Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables
Destinataire	Partenaires du 74 ^e congrès de l'OEC
Date	13 février 2018

Sommaire

1. Les rapporteurs du 74^e congrès	2
2. Pourquoi un congrès sur l'expert-comptable au cœur des flux ?	2
3. Qu'entend-on par « flux » ?	2
A. Objectifs du congrès.....	3
B. Déclinaison de la thématique.....	4
C. Formats de la thématique	4
a. Formats institutionnels.....	4
b. Formats partenaires	4
c. Parcours.....	4
4. La maîtrise des flux : un enjeu pour la profession et les partenaires	5
A. Préambule	5
B. Candidature.....	5
5. Vos contacts	6

1. Les rapporteurs du 74^e congrès

			
	Fabrice HEUVRARD	Sanaa MOUSSAID	Dominique PERIER
Fonction ordinale	-	Elue CROIDF Elue CSOEC Présidente du comité transition numérique du CSOEC	Elu CROIDF Président du comité technologique du CSOEC
Date du diplôme	Mai 2014	Novembre 2013	Novembre 1993
Compte Twitter	@FabriceHeuvrard	@SanaaMoussaid	@Dominiqueperier
Compte LinkedIn	https://www.linkedin.com/in/fabriceheuvrard/	https://www.linkedin.com/in/sanaa-moussaid/	https://www.linkedin.com/in/dominiqueperier

2. Pourquoi un congrès sur l'expert-comptable au cœur des flux ?

Dans la logique des deux derniers congrès, consacrés en 2017 au développement des missions de conseil et en 2018 à la stratégie des cabinets, « L'expert-comptable au cœur des flux », thème du congrès 2019, s'est imposé de lui-même et ce pour trois raisons :

- La première, pour s'assurer de ne pas abandonner des membres de la profession sur le chemin de la transition numérique. Une majorité de la profession n'a pas encore entamé cette mutation. A titre d'exemple, en 2018 un tiers des cabinets ne récupérait pas automatiquement les données bancaires.
- La deuxième raison, c'est qu'il est nécessaire de montrer à ceux qui ont entrepris cette mutation, comment augmenter leur performance et traduire cela en valeur ajoutée.
- Enfin, et c'est la troisième raison du choix de ce thème, il est important de montrer comment la profession anticipe les choix d'après-demain, par exemple évaluer l'impact de la blockchain sur les activités des cabinets.

3. Qu'entend-on par « flux » ?

Les clients des experts-comptables évoluent de plus en plus dans un environnement où la technologie et les interactions avec le monde réel s'intensifient et deviennent indissociables, et dans un univers stigmatisé par des échanges de flux importants, le plus souvent numérisés... ce qui peut faciliter l'exploitation de la donnée véhiculée mais qui présente en contrepartie une exposition au risque.

Ainsi, l'origine de la donnée collectée, sa forme, sa structure, son exploitation doivent être sécurisés et contrôlés... sans oublier que la donnée est au service des hommes et non l'inverse. C'est dans cet éco-système que l'expert-comptable se positionne naturellement au centre des flux et renforce sa position de partenaire incontournable.

Ce positionnement stratégique nécessite de maintenir et de développer des connaissances, ainsi que des compétences variées afin que les experts-comptables continuent d'accompagner pro-activement et sereinement leurs clients vers ce nouveau monde.

Pour autant, la thématique du prochain congrès ne peut être abordée que par le seul prisme numérique des flux ; ça serait sans prendre en compte d'autres natures de flux qui ne sont pas directement liés à la technologie, au numérique, à la dématérialisation ou encore à l'informatique.

Le 74^e congrès n'est en effet pas un congrès dont la thématique centrale est le numérique. Il porte sur l'humain avant tout et place l'expert-comptable au cœur des flux, qu'ils soient financiers, humains, de données, dématérialisés, virtuels, réels ou physiques.

La technologie est donc abordée comme un outil et un moyen et non comme une fin en soi. L'expert-comptable est donc placé au cœur des flux, car ce n'est pas la technologie qui est au cœur des hommes ni les flux qui sont l'épicentre des cabinets. La technologie doit être au service de l'homme et non l'inverse.

Contenu thématique du congrès 2019

A. Objectifs du congrès

- Confirmer la place de l'expert-comptable au centre des échanges
- Remettre l'humain au cœur des réflexions et du système
- Rappeler que plus il y a de digital, plus il y a besoin d'humains
- Afficher le rôle de l'expert-comptable comme « hub » et concentrateur
- Identifier les étapes nécessaires à la transformation du cabinet pour proposer des missions à plus forte valeur ajoutée
- Saisir l'opportunité de mission d'accompagnement à la transition numérique des clients
- Embarquer les collaborateurs dans la dynamique des flux

Sans oublier que tout cela se doit d'être dans une stratégie de cabinet claire et bien définie.

B. Déclinaison de la thématique

La thématique du congrès est abordée selon un axe chronologique :

- **Le cabinet d'aujourd'hui** : quelles sont les technologies, les usages et les modes de management qui sont nécessaires pour être un « **cabinet contemporain** » permettant de placer l'expert-comptable au cœur des flux ?
- **Le cabinet de demain** : quelles sont les technologies, les usages et les modes de management qui sont nécessaires pour être un « **cabinet moderne** » permettant de placer l'expert-comptable au cœur des flux ?
- **Le cabinet d'après-demain** : quelles sont les technologies, les usages et les modes de management qui sont nécessaires pour être un « **cabinet avant-gardiste** » permettant de placer l'expert-comptable au cœur des flux ?

C. Formats de la thématique

a. Formats institutionnels

- Ateliers « Profession » (1h00) : thèmes du congrès
- Ateliers « Actualités » (1h00) : thèmes d'actualité
- Flash Découverte (30 minutes) : présentation des outils du CSOEC

b. Formats partenaires

- Ateliers « Solution » (1h00)
- Flash Connect (30 minutes)
- Flash meeting (30 minutes)

c. Parcours

Pour l'édition 2019, un parcours permettra aux congressistes de suivre les sujets en fonction de leur maturité et de la destination et objectifs envisagés. Ce parcours se basera sur un état des lieux des congressistes et permettra d'esquisser le chemin à parcourir pour progresser vers l'une des trois catégories temporelles identifiées : contemporanéité, modernité ou encore avant-garde.

Les solutions proposées par les partenaires pourront être présentées dans le cadre de ces parcours et idéalement classées selon les trois périodes : aujourd'hui, demain et après-demain.

Ce classement nécessite de connaître la vision stratégique des partenaires à plus ou moins court terme afin d'orienter de manière pertinente et efficiente les congressistes.

4. La maîtrise des flux : un enjeu pour la profession et les partenaires

A. Préambule

Le rôle des partenaires de la profession est prépondérant. Ils doivent être en capacité de révéler leur plan d'action sur les cinq prochaines années afin que les experts-comptables travaillant sur leurs solutions puissent appréhender les changements à venir. Les experts comptables sont aujourd'hui challengés en permanence par leurs clients, les partenaires de la profession doivent accepter aussi de l'être par les experts-comptables. En ce sens, une enquête va être réalisée auprès des partenaires dans le but de créer un fichier afin d'identifier les interopérabilités, leurs intégrations, pour répondre aux interrogations des cabinets et permettre de simplifier la migration d'un produit à un autre, la compatibilité des solutions entre elles.

Il est en effet important d'avoir une perspective sur la « roadmap » des partenaires. Il sera alors plus facile pour les cabinets de faire des choix. L'attention des partenaires est attirée sur les attentes des experts-comptables en matière d'avenir : plus que des grands discours sur l'intelligence artificielle, ils veulent identifier les moyens et les solutions pragmatiques proposées pour conduire leur politique de changement.

B. Candidature

Les partenaires sont invités à proposer des candidatures permettant à la profession de :

- d'être un cabinet d'aujourd'hui
- de devenir un cabinet de demain
- de rêver au cabinet d'après demain

Ces candidatures devront proposer des produits ou des services qui faciliteront et augmenteront la capacité des cabinets à être (ou rester) au cœur des flux (quelle que soit la nature de flux).

Dans ce sens, les rapporteurs généraux attendent des candidatures découlant de la thématique et s'inscrivant clairement dans l'un des axes du congrès, définis ci-avant.

Afin d'opérer la sélection des candidatures présentées, les rapporteurs seront :

- sensibles à l'originalité du dossier,
- vigilants à l'absence de caractère commercial,
- attentifs à la réelle implication d'un expert-comptable dans l'approche thématique du sujet proposé,

- soucieux de la possibilité de répondre aux attentes du marché avec un déploiement simple et rapide.

Ainsi le dossier de candidature devra-t-il comprendre les éléments suivants :

- le format de la prise de la parole (Ateliers « Solution », Flash Connect, Flash meeting)
- le titre de l'animation,
- la présentation de la thématique de l'animation,
- les points abordés,
- le nom et la qualité des intervenants (dont obligatoirement un expert-comptable) avec CV et photos,
- une courte note expliquant la motivation et l'objectif de la candidature.

A noter

Les rapporteurs généraux seront sensibles aux propositions des partenaires qui, au-delà de la dimension technique de leur atelier ou flash, mettront en avant l'acculturation, l'accompagnement et l'humain. Les différents niveaux (initiation ou approfondissement) seront également appréciés

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié par les rapporteurs. Il sera refusé.

5. Vos contacts

- Pour les relations « partenaires » :

Agnès DELEMER, directrice d'ECS

adelemer@cs.experts-comptables.org

Anne ROUSSET, directeur directeur général APAR

arousset@apar.fr

- Pour la thématique :

Eric FERDJALLAH-CHEREL, directeur du département des études du CSOEC

eferdjallah-cherel@cs.experts-comptables.org